



L'Épiphanie

## **PROJET D'ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2025**

**16 H 30**

Mesdames, Messieurs,

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par la soussignée qu'une séance extraordinaire du conseil municipal est convoquée pour avoir lieu le **26 février 2025 à 16 h 30**.

L'ordre du jour de la séance extraordinaire comprend les points suivants :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1. Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire
  - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
2. RÈGLEMENTATION
  - 2.1. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement d'emprunt numéro E-026 décrétant des dépenses, un emprunt et des travaux de réfection des ponts Grégoire et Prévost
  - 2.2. Résolution autorisant l'adoption du Règlement d'emprunt numéro E-023 décrétant des travaux, des dépenses et un emprunt pour l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées
  - 2.3. Résolution autorisant l'adoption du Règlement d'emprunt numéro E-025 décrétant des dépenses, un emprunt et des travaux de drainage des rues Roch, Roy, Nelson, Caisse, Breault et Prud'homme
3. ADMINISTRATION
  - 3.1. Résolution autorisant l'octroi d'un contrat pour des services de géomatique
4. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 4.1. Résolution autorisant l'octroi d'un mandat pour la rédaction des fiches informatives et des formulaires en lien avec les nouveaux règlements d'urbanisme
5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 21 février 2025

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE